

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 05 décembre 2016 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Larochelle
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 07 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Gérard Messier.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité convocation et constat de quorum;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux du 07 et 28 novembre 2016;
 - Info 4.2 Suivi des procès-verbaux du 07 et 28 novembre 2016;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 23 novembre 2016;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Adoption du bordereau de correspondance du 31 octobre au 25 novembre 2016;
 - 7.0 Administration générale :
 - 7.1 Adoption du règlement 2016-208 décrétant le coût de licence et permis pour colportage;
 - 7.2 Calendrier des séances ordinaires 2017;
 - 7.3 Mandat de saisie biens meubles pour taxes municipales impayées;
 - 7.4 Service de transport adapté Trans-Appel;
 - Info 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 30 novembre 2016;
 - 8.0 Période de questions (15 minutes);
 - 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Identification des priorités d'actions 2017-2018 pour la Sûreté du Québec;

- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Acceptation des frais – réfection de trottoir;
 - 10.2 Demande conjointe au MTQ - asphaltage du rang 4;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Qualification des opérateurs en eaux usées et obtention du certificat;
 - 11.2 Remboursement vidange d'une fosse septique;
 - 11.3 Directive « espaces clos »;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Dérogation mineure 2016-09-0001;
 - 12.2 CPTAQ – demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement d'une terre agricole d'un usage résidentiel sur le lot 4 099 425 du cadastre du Québec;
 - 12.3 Logiciel Autocad;
 - 12.4 Avis de motion de l'adoption d'un projet de règlement 2016-2010 sur le dynamitage;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Fête de Noël;
 - 13.2 Permis de réunion - Plaisirs d'hiver;
 - 13.3 Avis de motion de l'adoption du règlement 2016-209 décrétant les tarifs d'une publicité sur la carte routière municipale;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement de la séance au 19 décembre 2016 à 19h00.

288-12.2016 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

289-12.2016 4.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 07 ET 28 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des 07 et 28 novembre 2016 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des 07 et 28 novembre 2016 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DES 07 ET 28 NOVEMBRE 2016**

La directrice générale résume le sujet traité à la séance extraordinaire du 28 novembre 2016.

***** 5.1 MRC – SUIVI DE LA RENCONTRE DU 23 NOVEMBRE 2016**

Monsieur Gérard Messier, maire suppléant résume qu'à compter de mai 2017, il y aura collecte des matières organiques pour 12 des 18 municipalités de la MRC du Val-Saint-François.

290-12.2016 6.1 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 31 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 31 octobre au 25 novembre 2016.

ADOPTION : 6 POUR

291-12.2016 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-208 DÉCRÉTANT LE COÛT DE LICENCE ET PERMIS POUR COLPORTAGE

ATTENDU QUE certains articles du règlement 2016-195 intitulé règlement général de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton doit prévoir un coût pour un permis ou une licence;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 07 novembre 2016 par Madame la conseillère Manon Jolin;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers;

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-208 décrétant le coût de licence et permis pour colportage soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Article 166 Licence pour colporteur/solliciteur à but non lucratif : 100,00\$ par activité, maximum 1 semaine

Licence pour colporteur/solliciteur : 200,00\$ par activité, maximum 1 semaine

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTION : 6 POUR

Claude Sylvain
Maire

Sylvie Champagne
Directrice générale

292-12.2016 7.2 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 :

- . Lundi, 09 janvier 2017 à 19h00
- . Lundi, 06 février 2017 à 19h00
- . Lundi, 06 mars 2017 à 19h00
- . Lundi, 10 avril 2017 à 19h00
- . Lundi, 01 mai 2017 à 19h00
- . Lundi, 05 juin 2017 à 19h00
- . Lundi, 03 juillet 2017 à 19h00
- . Lundi, 07 août 2017 à 19h00
- . Mardi, 05 septembre 2017 à 19h00
- . Lundi, 02 octobre 2017 à 19h00
- . Lundi, 13 novembre 2017 à 19h00
- . Lundi, 04 décembre 2017 à 19h00

ET QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

293-12.2016 7.3 MANDAT DE SAISIE BIENS MEUBLES POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'un (1) dossier fait défaut de paiement de taxes, malgré toutes les ententes convenues et non respectées ;

CONSIDÉRANT QUE le solde pour taxes municipales impayées pour les années 2014, 2015 et 2016, totalise un montant de 4 142,20\$ excluant les intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE 2 chèques ont été déposés, le premier daté du 1^{er} décembre et le deuxième du 20 décembre 2016 pour un montant total de 1 000,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'informer les propriétaires que le conseil municipal accepte de ne pas transférer leur dossier pour mandat de saisie biens meubles pour taxes municipales impayées.

ADOPTION : 6 POUR

294-12.2016 7.4 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ TRANS-APPEL

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 2017 de Trans-Appel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté comme stipulé initialement dans le protocole d'entente ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté ;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2016 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,74\$ par personne pour un montant total de 8 246,70\$;

QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2017 : déplacement local 3,25\$; déplacement à Sherbrooke 7,50\$;

ET QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel.

ADOPTION : 6 POUR

*** Des informations supplémentaires sont données quant à la publicité des services de Trans-Appel.

*** **7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 30 NOVEMBRE 2016**

La directrice générale résume les états financiers au 30 novembre 2016. Les revenus sont de 2 330 504,92\$ comparativement à un budget de 2 507 990,00\$. Les dépenses sont de 1 919 997,30\$ sur un budget de 2 282 050,00\$. Les immobilisations sont de 616 091,57\$ versus un budget de 98 940,00\$ pour un déficit à date de (205 583,95\$).

*** **8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Alain Dion demande ce que le conseil à l'intention de faire concernant son dossier de fossé ? Monsieur le maire répond que les travaux sont arrêtés et que d'ici quelques semaines, une décision doit être rendue.

2^e Monsieur Antoine Trudeau demande si la municipalité a le budget pour réparer le bruit de fond dans la salle du conseil ? Il s'agit de vérifier si le bruit provient des néons ou du système de son.

3^e Monsieur Jacques Dion commente le début des travaux lors du creusement de fossé et les frais encourus.

295-12.2016 9.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2017-2018 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du comité de la sécurité publique de la MRC du Val-Saint-François à l'effet d'établir 3 priorités d'actions locales pour les années 2017-2018 quant au travail de la Sûreté du Québec sur le territoire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'établir les priorités d'actions locales ci-dessous pour les années 2017-2018, à savoir :

1. Sécurité routière : vitesse ; particulièrement rue Principale, section village, zone scolaire et rue de l'Église est en référence au rapport PAVA ;
2. Criminalité : vandalisme ; particulièrement à la patinoire et au parc des Pionniers ;
3. Prévention et action communautaire : drogue, flânage à l'école, à l'église, au parc des Pionniers et à la patinoire ;

ET QUE copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec et à la MRC du Val-Saint-François.

ADOPTION : 6 POUR

296-12.2016 10.1 ACCEPTATION DES FRAIS – RÉFECTION DE TROTTOIR

CONSIDÉRANT QUE le chef d'équipe aux travaux publics a coordonné des travaux avec un entrepreneur pour démolir et refaire quatre-vingt (90) pieds linéaires de trottoir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 4352 au montant de 5 403,83\$ incluant les taxes à la compagnie Construction Alain Morin pour la main d'œuvre et matériaux requis pour démolir et refaire quatre-vingt (90) pieds linéaires de trottoir ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste comptable « 02.320.00.623 » Réparation Trottoir, laquelle dépense est prévue au Budget 2016.

ADOPTION : 6 POUR

297-12.2016 10.2 DEMANDE CONJOINTE AU MTQ – ASPHALTAGE DU RANG 4

CONSIDÉRANT QUE le rang 4 nord-ouest est propriété du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin traverse 3 municipalités, soit Saint-François-Xavier-de-Brompton, le Canton de Melbourne et Kingsbury ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre des Transports a effectué des travaux d'asphaltage sur ce chemin en 2008 jusqu'au numéro civique 65;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin de gravier nécessite des investissements quant au service de nivelage, gravier et calcium ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que le pavage de ce chemin contribuerait à améliorer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE les 3 municipalités manifestent leur accord à l'effet de présenter une demande individuelle au MTQ pour que le rang 4 nord-ouest actuellement en gravier soit asphalté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil demande au Ministère des Transports d'asphalter la section du rang 4 nord-ouest sur le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 6 POUR

Monsieur le maire précise que cette résolution est aussi adoptée ce soir par les conseils municipaux du Canton de Melbourne et Kingsbury.

298-12.2016 11.1 QUALIFICATION DES OPÉRATEURS EN EAUX USÉES ET OBTENTION DU CERTIFICAT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 16 septembre 2016 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques spécifiant que l'opération et le suivi du fonctionnement d'une station d'épuration doivent être exécutés par une personne titulaire d'un certificat de qualification valide en matière d'opération d'ouvrages d'assainissement des eaux usées à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics dépose les informations relatives à sa demande de qualification ;

CONSIDÉRANT QUE les droits exigibles pour l'étude de sa demande sont de 111,00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la

municipalité assume les droits exigibles pour l'étude de sa demande au montant de 111,00\$.

ADOPTION : 6 POUR

299-12.2016 11.2 REMBOURSEMENT VIDANGE D'UNE FOSSE SEPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 510 rue Lapierre demande le remboursement de la taxe de vidange de fosse septique pour les années 2015 et 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics confirme que cette propriété est branchée à la fosse septique du 724 rue Jolin, laquelle est sous la juridiction du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le remboursement d'un montant de 189,38\$ au propriétaire du 510 rue Lapierre ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le budget « Vidange des fosses septiques ».

ADOPTION : 6 POUR

300-12.2016 11.3 DIRECTIVE « ESPACES CLOS »

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics est responsable du calendrier mensuel de prévention et du registre des espaces clos ;

CONSIDÉRANT QUE ce calendrier n'est pas toujours respecté, mais que des inspections ponctuelles sont effectuées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics soit informé que les inspections en espaces clos nécessitant l'assistance d'un employé municipal formé n'est autorisé que durant les heures régulières de travail.

ADOPTION : 6 POUR

301-12.2016 12.1 DÉROGATION MINEURE 2016-09-0001

CONSIDÉRANT QUE Madame Suzanne Ouellet demeurant au 193, chemin Dion, présente une demande de dérogation mineure pour transformer son habitation (duplex) en condominium;

CONSIDÉRANT QUE Madame Ouellet est propriétaire de cet emplacement depuis 1991 ;

CONSIDÉRANT QUE les normes de l'article 5.12 (dimension et superficie des lots) ne s'appliquent pas à l'égard d'une opération cadastrale visant la déclaration en copropriété d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut un acte notarié pour créer une propriété divisée sur un terrain indivis ;

CONSIDÉRANT QU'IL faut un nouveau lotissement pour créer les propriétés divisées ;

CONSIDÉRANT QUE le duplex est conforme à la réglementation actuellement en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 02 novembre 2016, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'avis public du 17 novembre 2016, aucune personne n'intervient relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure 2016-09-0001 et autorise l'utilisation de cet emplacement pour un usage condominium ;

ET QUE toute la documentation de transformation de ce condominium soit déposée à la municipalité.

ADOPTION : 6 POUR

302-12.2016 12.2 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT D'UNE TERRE AGRICOLE D'UN USAGE RÉSIDENTIEL SUR LE LOT 4 099 425 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Bernier désire produire une demande d'autorisation pour consolider son usage agricole existant en acquérant la terre adjacente de Monsieur André Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chouinard désire conserver les bâtiments existants (maison, garage et grange étable) sur une superficie de plus ou moins un hectare;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Chouinard demeure à cet emplacement depuis 1992 et Monsieur Bernier est propriétaire de cet emplacement depuis 2002;

CONSIDÉRANT QUE le futur acquéreur de la terre consolidera son exploitation existante;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de recyclage de véhicules sera abandonné pour un usage agricole sur une partie de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la « parcelle 2 » dont il est fait mention dans la demande est utilisée pour des fins résidentielles et/ou pour les besoins de Monsieur Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE la grange étable est utilisée pour les chevaux de Monsieur Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique aménagée en dehors du droit acquis ne peut être aménagée à un autre endroit sur la partie de terrain ayant des droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 02 novembre 2016, recommande la présente demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d'autorisation pour le lotissement, aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de terrain de 4 432.7 mètres carrés;

QUE le projet n'empêche pas les entreprises agricoles voisines de s'étendre puisque le projet ne pose aucune contrainte quant aux normes de distances séparatrices;

QUE l'autorisation consolide une exploitation agricole existante;

QUE l'usage non agricole des lieux serait de 9 500 mètres carrés, une nette amélioration sur l'usage actuel ;

ET QUE le dossier complet soit remis au demandeur, ce dernier assurant l'envoi de sa demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 6 POUR

303-12.2016 12.3 LOGICIEL « AUTOCAD »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la soumission reçue pour un logiciel Autocad 2016 demandé par l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adoptée à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un logiciel Autocad 2016 de la compagnie In-Fo.ca au montant de 1 609,00\$ excluant les taxes;

ET que cette dépense soit assumée par le budget « Immobilisations » 03.600.00.000.

ADOPTION : 6 POUR

304-12.2016 12.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2016-210 SUR LE DYNAMITAGE

Monsieur le conseiller, Gérard Messier donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le projet de règlement 2016-210 sur le dynamitage.

ADOPTION : 6 POUR

305-12.2016 13.1 FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la tenue d'une activité, organisée par l'agent de développement aux loisirs, « Fête de Noël » prévue le 10 décembre 2016 de 18h à 20 heures sur le site de l'école l'Arc-En-Ciel ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes allouées au conte n'ont pas été utilisées au complet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agent de développement aux loisirs à utiliser le montant de la Fête de Noël prévu au budget ainsi que les sommes non-utilisées de l'activité conte;

ET D'autoriser Monsieur Raymond Pélissier, agent de développement aux loisirs, à procéder à la demande de permis d'alcool pour une réunion dans le cadre de la Fête de Noël du 10 décembre 2016 avec report au 11 décembre si nécessaire.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le maire ajoute que des citoyens se sont joints au comité de loisirs et les félicite de leur implication.

306-12.2016 13.2 PERMIS DE RÉUNION – PLAISIRS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la tenue de l'activité Carnaval, organisée par l'agent de développement aux loisirs, prévue les 17 et 18 février 2017 sur le site de l'école l'Arc-En-Ciel ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura vente d'alcool pendant la fin de semaine ;

CONSIDÉRANT QUE le site de l'activité est clôturé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser l'agent de développement aux loisirs à faire une demande de permis de réunion pour les dates mentionnées ;

D'autoriser la vente et la consommation d'alcool

- Vendredi 17 février de 18h à minuit
- Samedi 18 février de 9h à minuit

ADOPTION : 6 POUR

307-12.2016 13.3 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-209 DÉCRÉTANT LES TARIFS D'UNE PUBLICITÉ SUR LA CARTE ROUTIÈRE MUNICIPALE

Monsieur le conseiller, Adam Rousseau donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera présenté pour adoption le règlement 2016-209 décrétant les tarifs d'une publicité sur la carte routière municipale.

Dispense de lecture est donné et le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES À PAYER DU 08 NOVEMBRE AU 04 DÉCEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600727 (C)	4816		2016-11-18	37	HYDRO-QUEBEC	1 362,51 \$
201600728 (C)	4817		2016-11-18	117	VISA DESJARDINS	60,00 \$
201600729 (C)	4818		2016-11-15	51	BELL MOBILITE	135,97 \$
201600730 (I)	4819		2016-11-21	37	HYDRO-QUEBEC	2 114,59 \$

Total des chèques émis

3 673,07 \$

COMPTES A PAYER- SÉANCE 05 DÉCEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N°	Nom	Montant
201600731 (I)	4865		2016-12-06	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	113,40 \$
201600732 (I)	4823		2016-12-06	24	BELL Canada	574,59 \$
201600733 (I)	4826		2016-12-06	27	CENTRE ENTRETIEN EXTINCTEURS INC.,	482,44 \$
201600734 (I)	4831		2016-12-06	30	DEPANNEUR RENALD MORIN	371,82 \$
201600735 (I)	4843		2016-12-06	37	HYDRO-QUEBEC	3 458,61 \$
201600736 (I)	4844		2016-12-06	38	IMPRIMERIE MARTINEAU INC.	2 021,26 \$
201600737 (I)	4870		2016-12-06	44	SIGNALISATION DE L'ESTRIE	560,79 \$
201600738 (I)	4872		2016-12-06	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	977,02 \$
201600739 (I)	4874		2016-12-06	54	TARDIF DIESEL INC.	251,70 \$
201600740 (I)	4827		2016-12-06	57	CHERBOURG	143,20 \$
201600741 (I)	4830		2016-12-06	59	COOP DES CANTONS, COOPERATIVE AG.	167,32 \$
201600742 (I)	4841		2016-12-06	76	GROUPE CCL	74,73 \$
201600743 (I)	4850		2016-12-06	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	7 447,28 \$
201600744 (I)	4878		2016-12-06	117	VISA DESJARDINS	31,03 \$
201600745 (I)	4859		2016-12-06	128	POMPES R. FONTAINE -	472,67 \$
201600746 (I)	4828		2016-12-06	132	CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE	19,50 \$

201600747 (I)	4871	2016-12-06	161	SINTRA INC.	86,23 \$
201600748 (I)	4834	2016-12-06	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	204,06 \$
201600749 (I)	4840	2016-12-06	201	GREAT WEST	3 133,38 \$
201600750 (I)	4864	2016-12-06	228	RESSORT DEZIEL INC.	740,06 \$
201600751 (I)	4836	2016-12-06	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	28,00 \$
201600752 (I)	4866	2016-12-06	276	REVENU DU Canada	3 262,97 \$
201600753 (I)	4862	2016-12-06	277	REGIMES DE RETRAITE ET ASS. QUÉBEC	357,09 \$
201600754 (I)	4867	2016-12-06	278	REVENU DU QUEBEC	8 207,84 \$
201600755 (I)	4835	2016-12-06	280	FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	280,28 \$
201600756 (I)	4869	2016-12-06	300	SANI ESTRIE INC.	5 541,55 \$
201600757 (I)	4849	2016-12-06	326	LETTREGE WINDSOR	82,78 \$
201600758 (I)	4825	2016-12-06	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	67,96 \$
201600759 (I)	4856	2016-12-06	454	ORIZON MOBILE	162,11 \$
201600760 (I)	4858	2016-12-06	470	PNEUS METRO INC.	5 100,52 \$
201600761 (I)	4839	2016-12-06	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS (1990) INC.	1 068,11 \$
201600762 (I)	4857	2016-12-06	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	2 941,59 \$
201600763 (I)	4837	2016-12-06	501	GAGNE RAYMOND	804,83 \$
201600764 (I)	4873	2016-12-06	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION PUBLIQUE	313,61 \$
201600765 (I)	4876	2016-12-06	506	UAP INC.	199,44 \$
201600766 (I)	4852	2016-12-06	536	MEGABURO	921,93 \$
201600767 (I)	4853	2016-12-06	571	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC-01	111,00 \$
201600768 (I)	4847	2016-12-06	575	IN-FO.CA	140,27 \$
201600769 (I)	4851	2016-12-06	723	MARCHE ST-FRANCOIS	39,35 \$
201600770 (I)	4868	2016-12-06	744	ROULEAU GASTON	1 250,00 \$
201600771 (I)	4820	2016-12-06	775	9207-1547 QUÉBEC INC.	426,84 \$
201600772 (I)	4829	2016-12-06	819	CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	5 403,83 \$
201600773 (I)	4824	2016-12-06	827	BLAIN ANDRÉ	725,00 \$
201600774 (I)	4861	2016-12-06	878	PUBLIDIFFUSION	41,39 \$
201600775 (I)	4875	2016-12-06	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	113,49 \$
201600776 (I)	4877	2016-12-06	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	216,16 \$
201600777 (I)	4821	2016-12-06	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	3 010,92 \$
201600778 (I)	4860	2016-12-06	945	PRAXAIR CANADA INC.	63,60 \$
201600779 (I)	4832	2016-12-06	965	DUPUIS MARYSE	143,50 \$
201600780 (I)	4845	2016-12-06	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	1 975,08 \$
201600781 (I)	4854	2016-12-06	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	1 979,69 \$
201600782 (I)	4842	2016-12-06	1053	GROUPE ENVIRONEX	403,10 \$
201600783 (I)	4822	2016-12-06	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 870,93 \$
201600784 (I)	4846	2016-12-06	1109	INDUSTRIELLE ALLIANCE	201,68 \$
201600785 (I)	4848	2016-12-06	1132	LAMADELEINE YVES	81,02 \$
201600786 (I)	4833	2016-12-06	1155	EXCAVATION ESV	1 218,74 \$
201600787 (I)	4863	2016-12-06	1158	REMISES GAGNON	10 200,00 \$
201600788 (I)	4855	2016-12-06	1159	MORIN RICHER	189,38 \$
201600789 (I)	4838	2016-12-06	1160	GENERATRICE B.M. INC.	213,27 \$

L'écolo Boutique -68.45\$

Total des chèques émis

81 621,49 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

14 695.72\$
5 870.90\$

308-12.2016 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 05 décembre 2016 au montant de 81 621,49\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

*** Monsieur le conseiller Yvon Larochelle questionne la facture de Génératrice B.M. inc. La directrice générale donne des explications.

*** **15.0 AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est discuté.

*** **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

1^e Monsieur Antoine Trudeau questionne l'achat du logiciel Auto-cad à une compagnie informatique par rapport à un achat en ligne. Il demande également si de la formation est prévue puisque la version 2016 serait excessivement difficile.

Compte tenu du questionnement soulevé et à des discussions, Monsieur le maire demande à Madame la conseillère Manon Jolin et à Monsieur le conseiller Gérard Messier s'ils acceptent de retirer leur proposition.

309-12.2016 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 303-12.2016

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers que la résolution # 303-12.2016 soit abrogée.

*** **16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE)**

2^e Monsieur Trudeau demande si l'inspecteur est qualifié pour entrer en espaces clos et s'il a les équipements de sécurité appropriés.

Monsieur le maire confirme que la municipalité a les équipements requis et qu'il a suivi une formation.

3^e Monsieur Trudeau demande si la municipalité a un plan B s'il n'est pas certifié opérateur en eaux usées.

Monsieur le maire répond que ce serait l'entreprise privée. Des discussions s'en suivent.

*** **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Messieurs les conseillers Gérard Messier et Yvon Larochelle déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

310-12.2016 17.0 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au lundi 19 décembre 2016 à 19h00.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière